

## Fiche d'Information Précontractuelle Le Compte Ma French Bank

Cette fiche d'information précontractuelle est délivrée en application de l'article L341-12 du Code monétaire et financier et/ou des articles L111-1 et L111-2 du Code de la consommation.

### 1. Identité et coordonnées du fournisseur de service/du mandataire

<b>Partie contractante</b>	Ma French Bank
<b>Activité principale et autorité ayant octroyé le statut</b>	Etablissement de crédit de droit français agréé, sous le n° 828 624 759, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09
<b>Mentions légales</b>	Société anonyme au capital de 228 000 000 euros - Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 - immatriculée au RCS Paris : 828 624 759
<b>Contacts téléphoniques</b>	09.69.36.20.10 (appel non surtaxé) du lundi au samedi de 8H00 à 22H00
<b>Contact</b>	NA
<b>Adresse géographique de l'établissement</b>	Ma French Bank - Service client - Centre financier de Lille - 3, rue Paul Duez - 59900 Lille
<b>Mandataire du fournisseur de service avec son numéro d'immatriculation au RCS et son adresse pour les relations avec les consommateurs</b>	NA

### 2. Description des principales caractéristiques du contrat

<b>Présentation</b>	Le Compte Ma French Bank permet au Client d'effectuer toutes les opérations bancaires courantes (retraits, paiements, virements, prélèvements, etc.)
<b>Caractéristiques essentielles</b>	<p><b>Conditions d'ouverture</b> : L'ouverture du Compte Ma French Bank est réservée aux personnes physiques capables et majeures n'agissant pas pour des besoins professionnels (le « Client ») et nécessite la signature d'une convention de compte établie dans le cadre de l'article L312-1-1 du Code monétaire et financier.</p> <p>Ma French Bank peut refuser l'ouverture du Compte. Toute personne non titulaire d'un compte peut bénéficier de la procédure du droit au compte et du service bancaire de base en s'adressant à la Banque de France, directement ou avec l'assistance de Ma French Bank.</p> <p>La souscription du Compte Ma French Bank peut se faire dans certains Bureaux de Poste pour les Clients résidents en France, résidents fiscaux en France et déjà détenteurs d'un compte dans l'Union Européenne auprès d'un établissement bancaire ou ouvrant pour la première fois un compte de dépôt.</p> <p>La souscription du Compte en digital est réservée aux Clients résidents en France, résidents fiscaux en France et pouvant justifier de la détention d'un compte à leur nom dans un établissement bancaire de l'Union Européenne.</p> <p><b>Conditions de fonctionnement</b> : Il n'y a qu'un seul titulaire par Compte.</p> <p><b>Procuration</b> : Il n'est pas possible de donner procuration sur un Compte.</p> <p><b>Dépôts et Retraits</b> : Le Client peut réaliser des retraits d'espèces sur son Compte dans tous les distributeurs automatiques de billets. Les retraits d'espèces sont limités aux plafonds autorisés. Les opérations de retrait d'espèces sont comptabilisées sur le Compte le jour où l'opération est réalisée.</p> <p><b>Moyens de paiement</b> : Pour pouvoir fonctionner dans des conditions normales, le Compte doit présenter un solde créditeur que le Client s'engage à maintenir. Avant d'effectuer des opérations de débit, le Client doit s'assurer de l'existence sur le Compte d'une provision disponible et suffisante en tenant compte de toutes les opérations effectuées précédemment et non encore débitées.</p> <p>La conservation et l'utilisation des instruments de paiement ou de retrait (cartes, etc.) qui sont remis au Client relèvent de sa seule responsabilité.</p> <p>Le Compte peut permettre d'effectuer des paiements, au moyen notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de virement : quelle qu'en soit la nature, le Client Emetteur peut ordonner des virements dont l'exécution est immédiate. Les virements peuvent également être occasionnels ou permanents. Dans ce dernier cas, le montant et la périodicité des virements sont définis par le Client Emetteur</li> <li>- de prélèvement : le prélèvement SEPA s'appuie sur un mandat adressé par le créancier à son débiteur, via la première opération de prélèvement ; après notification, le débiteur doit valider via le Site Internet de Ma French Bank le mandat autorisant le créancier à débiter son Compte. Cette autorisation peut être permanente, pour les paiements récurrents, ou unitaires, pour un paiement ponctuel.</li> <li>- d'une carte bancaire : le Client peut procéder à des retraits ou à des paiements par carte bancaire s'il lui en a été préalablement délivré à sa demande par Ma French Bank, qui reste libre d'en accepter ou d'en refuser l'octroi au Client. La carte bancaire est soumise à des</li> </ul>

	<p>conditions d'utilisation et de fonctionnement définies dans la Convention Spécifique « Conditions d'utilisation des Cartes » de Ma French Bank annexée à la Convention.</p> <p>- Concernant les chèques : Ma French Bank ne délivre pas de formule de chèque. Le Client ne peut ni émettre ni remettre de chèque à l'encaissement sur son Compte.</p> <p><b>Relevés de compte</b> : Un relevé des opérations bancaires récapitulant l'ensemble des informations relatives à chaque opération réalisée (le « Relevé de Compte ») est fourni au Client sur son espace client.</p> <p><b>Tarification</b> : Le fonctionnement du Compte et certaines opérations donnent lieu à la perception sur le Compte de frais et commissions en application des Conditions Tarifaires, lesquelles sont fournies au Client à l'ouverture du Compte et mise à sa disposition sur le site <a href="http://www.mafrenchbank.fr">www.mafrenchbank.fr</a>, sur l'Application mobile Ma French Bank (Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile).</p> <p>Le Client est informé, par son Relevé de Compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à des irrégularités et incidents que Ma French Bank entend débiter sur son Compte. Ce débit a lieu au minimum 14 jours après la date d'arrêt du Relevé de Compte.</p> <p>Ma French Bank se réserve le droit de modifier les Conditions Tarifaires applicables. Les nouvelles Conditions Tarifaires seront portées à la connaissance du Client 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'absence de contestation écrite par le Client auprès du service client dans les 2 mois de communication vaut acceptation des modifications tarifaires. En cas de désaccord, le Client peut sans frais résilier la Convention, avant la date d'entrée en vigueur des modifications, selon les modalités prévues par la Convention de Compte, Produits et Services. A défaut de résiliation, la modification s'appliquera.</p>
<b>Modalités de paiement</b>	Les frais sont perçus par débit en compte.
<b>Conditions de l'offre contractuelle</b>	<p><b>Conditions financières</b> : L'ouverture et la clôture du Compte sont gratuites. Seules les opérations effectuées sur le Compte peuvent donner lieu à une facturation en application des Conditions Tarifaires, lesquelles sont fournies au Client à l'ouverture du Compte et mise à sa disposition sur le Site <a href="http://www.mafrenchbank.fr">www.mafrenchbank.fr</a>, sur l'Application Ma French Bank (Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile).</p> <p><b>Autre Facturation</b> : Le Client supportera, le cas échéant, tout coût supplémentaire spécifique relatif à la technique de commercialisation à distance qu'il aura utilisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par courrier : frais d'affranchissement selon tarif en vigueur ;</li> <li>- par téléphone au 09.69.36.20.10 (appel non surtaxé) ;</li> <li>- par le Site <a href="http://www.mafrenchbank.fr">www.mafrenchbank.fr</a> : accès gratuit et illimité hors coût de connexion selon le fournisseur d'accès à Internet.</li> </ul>
<b>Modalités de conclusion du contrat</b>	Par signature de la Convention de Compte, Produits et Services.
<b>Durée de validité de l'offre (en ce inclus les conditions financières)</b>	L'offre est valable 30 jours.
<b>Délai de mise en œuvre</b>	Le Client accepte l'exécution immédiate de son contrat dès confirmation de Ma French Bank de l'ouverture du Compte
<b>Rétractation</b>	Conformément aux articles L222-7 et suivants du Code de la consommation, le Client dispose, à compter de la conclusion du contrat, d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter et / ou y renoncer, sans pénalité et sans être tenu d'indiquer les motifs de sa décision. Ce délai commence à courir le jour où Ma French Bank confirme l'ouverture du Compte au Client. Pour faire valoir ce droit de rétractation, le Client envoie sa demande de rétractation par courrier simple au service client en n'oubliant pas de mentionner les éléments suivants : ses nom, prénom et adresse (et le cas échéant ceux du représentant légal) ; le numéro de Compte ; le produit concerné ; la date de signature du contrat ; sa signature.
<b>Durée du contrat</b>	La Convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date d'envoi du courrier électronique de confirmation, avec prise d'effet rétroactive à la date de signature de la Convention par le Client.
<b>Résiliation / clôture</b>	La Convention peut être résiliée à tout moment par le Client par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception à Ma French Bank et ce, sans avoir à en justifier le motif. La résiliation entraîne de plein droit la clôture du Compte et la résiliation immédiate des Conventions Spécifiques qui lui sont annexées. La clôture du Compte demandée par le Client dans le cadre du Service de mobilité bancaire souscrit par lui auprès d'un établissement de crédit français produit les mêmes effets. La résiliation prendra effet dans un délai de 30 jours, si elle émane du Client, et à l'expiration d'un délai de 60 jours, si elle est à l'initiative de Ma French Bank.
<b>3. Informations complémentaires</b>	
<b>Régime linguistique</b>	Français
<b>Législation applicable</b>	Droit français
<b>Juridiction compétente en cas de litige</b>	Tribunaux français conformément aux dispositions du Code de procédure civile.

<b>Réclamation</b>	<p>Le Client peut obtenir toutes informations relatives à l'exécution de la Convention en contactant le Service client de Ma French Bank au 09 69 36 20 10 (appel non surtaxé).</p> <p>Si le Client souhaite déposer une réclamation, il doit contacter le Service Client par téléphone au 09 69 36 20 10 (appel non surtaxé) ou adresser son courrier à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Ma French Bank – Service réclamations - CS 30034 - 59891 Lille Cedex 9</p> <p>Ma French Bank s'engage à accuser réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception et à apporter une réponse définitive dans les meilleurs délais soit au plus tard dans les 2 mois qui suivent la réception de cette dernière.</p> <p>Pour toute réclamation liée à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte ou mobile, retrait d'espèce), Ma French Bank s'engage à traiter la demande dans les 15 jours ouvrables sauf cas exceptionnels liés à complexité de la réclamation, dans ce cas, Ma French Bank s'engage à apporter une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables après réception de la réclamation.</p> <p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Ma French Bank, le client peut déposer un recours en contactant Ma French Bank par courrier, à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Ma French Bank – Service Recours - CS 30034 - 59891 Lille Cedex 9</p> <p>Si aucune solution n'a pu être trouvée à l'issue du recours, le client peut saisir gratuitement le Médiateur de Ma French Bank à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Le Médiateur de Ma French Bank - 115 rue de Sèvres - Case Postale G 009 75275 Paris Cedex 06</p> <p>Ou sur le site Internet <a href="https://mediateur.grouperaposte.com">https://mediateur.grouperaposte.com</a> (Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès)</p> <p>Le Médiateur de Ma French Bank exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès de Ma French Bank et dans les Bureaux de Poste. Le Médiateur de Ma French Bank facilitera la recherche d'une solution amiable.</p> <p>En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) à l'adresse : <a href="http://ec.europa.eu/consumers/odr/">http://ec.europa.eu/consumers/odr/</a> (Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès à Internet)</p>
<b>Fonds de garantie</b>	<p>Ma French Bank est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.</p>
<b>Lieu de conclusion du contrat</b>	<p>France</p>

V05112019